APRÈS ART. 12 N° 36

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2021 (2) - (N° 4629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 36

présenté par M. Di Filippo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.